

## MEMENTO

**MAIRIE 04 74 38 28 44**

Adresse mail : [mairie.stdenis@orange.fr](mailto:mairie.stdenis@orange.fr)  
Site : [www.mairie-saintdenisenbugey.fr](http://www.mairie-saintdenisenbugey.fr)

### HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 14 h à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 11 h 30

## PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus (es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- **M. le Maire sur RDV** tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00  
Tél. 04 74 38 28 44
- Les maires adjoints et conseillers délégués : tous les samedis de 9h30 à 11h30 **sans RDV**.

## POLICE MUNICIPALE EN CAS D'URGENCE Tél. 04 74 38 38 09

## ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- **Sacs jaunes** : tous les lundis des semaines **impaires**.  
Prochains enlèvements :
  - Lundis **11** et **15** mars
  - Lundis **8** et **23** avril
- **Conteneurs ménagers** : tous les mercredis.

## DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les sacs jaunes de tri sélectif sont fournis par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, pour 12 mois à compter de la date de leur première remise. Les prochaines permanences auront lieu au local habituel de la mairie :

- ➔ **Vendredi 15 mars et 19 avril**  
de 15h45 à 16h45
- ➔ **Samedi 16 mars et 20 avril**  
de 10h45 à 11h45

## Au conseil municipal

### Extrait du Conseil municipal du 8 décembre 2018

Pour alléger ce compte-rendu des décisions prises en conseil municipal, nous avons fait le choix de résumer uniquement celles impactant réellement la vie du village. Mais pour les puristes, les délibérations dans leur intégralité, sont affichées en mairie et en consultations sur le site internet.

#### ■ Centre de Loisirs

Le marché relatif à la gestion du centre de Loisirs signé avec les Francas de l'Ain arrivant à échéance au 31 décembre 2018 sera prolongé jusqu'au 31 juillet 2019 pour assurer la continuité du service public.

Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la revalorisation des tarifs comme indiqué ci-dessous :

#### I - Tarifs pour l'accueil des 3/11 ans

Tranche	QF	Sandeniens Extérieurs	
		Coût à la journée (1)	Coût à la journée (1)
1	< 450 €	12,86 €	14,60 €
2	451 € à 765 €	14,90 €	16,80 €
	451 € à 765 €	14,90 €	16,80 €
3	> 765 €	15,92	17,90 €

Pour les sorties, une participation supplémentaire pourra être demandée aux familles

(1) Repas (4,70 €) et goûter compris

#### II - Tarif pour l'accueil ado (de plus de 11 ans)

Forfait à l'année (environ 10 interventions)

- Tranche 1 : 66 €
- Tranche 2 : 72 €
- Tranche 3 : 77 €

#### ATTENTION

- Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des aides attribuées aux familles en fonction de leur quotient familial. En effet, la CNAF a décidé de modifier sa politique d'aide aux familles. À ce jour les contours de cette nouvelle politique sont encore imprécis. Les précisions utiles seront apportées aux intéressés.
- Le centre aéré sera fermé en août 2019 pour permettre l'éventuel changement de prestataire. Il est rappelé que l'ouverture d'une structure d'accueil collectif ne peut s'envisager à moins de 7 inscrits (directive de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

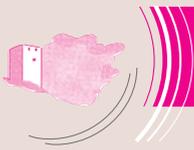
#### ■ Fixation des tarifs du cimetière

Les nouveaux tarifs ont été votés à l'unanimité moins 1 voix.

Type de concession	15 ans	30 ans
Concession au sol simple (2m <sup>2</sup> )	130,00 €	200,00 €
Columbarium 24 cases	120,00 €	250,00 €
Columbarium 12 cases	300,00 €	600,00 €
Cavurne	300,00 €	600,00 €

La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir est gratuite.





# Au conseil municipal

(suite)

## ■ **Projet de développement touristique 2018 : plan de financement et fonds de concours**

Dans le cadre de l'appel à projet « développement touristique CCPA 2018 », la commune a déposé un dossier sur la valorisation du site de la tour de Saint-Denis.

Ce projet consiste en la création d'un parcours connecté et pluridisciplinaire, l'aménagement d'un parcours de santé et de loisirs, la stabilisation sectorielle du sentier des bornes historiques, l'éclairage de la tour, la mise en place de mobilier urbain et bornes de recharge pour les vélos électriques et l'aménagement de deux cheminements à proximité de la Tour.

Le projet a été évalué à 71 538 € que la communauté de communes pourrait subventionner à hauteur de 50 %.

La commune envisage également d'investir 36 000 € pour la mise en lumière de la Tour, investissement sur fonds propres.

## ■ **Partenariat avec la S.P.A en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune**

En raison de leur prolifération, la commune souhaite s'engager dans une campagne de stérilisation des chats errants dès janvier 2019 dans les secteurs situés Rue Jules Ferry, Rue Bossuet et Impasse Cuvier.

Cette opération se déroulera en deux phases :

- 1°) Capture selon une méthode douce des félins en partenariat avec l'association « Les Chats et Nous »
- 2°) Intervention d'un vétérinaire partenaire pour stérilisation des chats non identifiés.
- 3°) Après convalescence, nos amis à quatre pattes sont relâchés dans leur milieu, c'est-à-dire sur le lieu de leur capture.

Le Conseil a donc approuvé à l'unanimité cette campagne et autorisé le Maire à signer les conventions avec l'association et le vétérinaire.

## ■ **Transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des compétences eau et assainissement**

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) du 07/08/15 a rendu obligatoire le transfert aux Communautés de Communes des compétences « eau et assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Parallèlement, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a confié à l'agence départementale d'ingénierie une mission visant à dresser un état des lieux complet de l'exercice de ces compétences sur le territoire. Ce travail, tout à la fois technique, financier et administratif, permettra de mieux connaître la situation et d'anticiper dans les meilleures conditions un transfert en 2026 des dites compétences.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'est donc OPPOSÉ au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des compétences « eau et assainissement » à la Communauté de Communes.

## ■ **Rapports annuels**

- **Rapport annuel 2017 Syndicat Mixte du Centre Nautique Bugey Côtière**
- **Rapport d'activité 2017 du C.A.U.E. (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de l'Ain**

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication de ces rapports ; les documents sont consultables en mairie.

## ■ **Le CAUE**



Vous avez un projet de construction de maison, d'extension, de rénovation, de rajeunissement de façade ?

Le CAUE est fait pour vous !

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Ain est un organisme départemental créé par la loi du 3 janvier 1977 dans le but de développer la culture architecturale et d'œuvrer pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie.

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE fournit **gratuitement** aux personnes qui le désirent les informations, les orientations et les conseils propres à assurer les qualités architecturales des constructions et leurs bonnes insertions dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.



6 architectes-conseillers sont là pour vous rencontrer. Ils sont répartis par secteurs géographiques : Secteur Est (Pays de Gex et Bugey), Secteur Centre (Bresse, Revermont, Plaine de l'Ain), Secteur Ouest (Dombes, Cotière et Val-de-Saône).

Contactez-nous : **04 74 21 11 31**

ou par mail : [contact@caue-ain.com](mailto:contact@caue-ain.com)

En tous cas, n'hésitez pas à consulter leur site à l'adresse suivante :

<http://www.caue01.org/fr/portail/93/caue-de-l-ain.html>

**VOUS SOUHAITEZ  
VOUS EXPRIMER ???**  
Un cahier de doléances  
est à votre disposition  
au secrétariat de  
la mairie.

**MARCHÉ  
AUX FLEURS ET  
AUX LÉGUMES**  
Samedi 4 mai  
à partir de 8 h



## ■ Quelques astuces pour bien trier le verre !

Le verre est un matériau recyclable à 100% et à l'infini. Encore faut-il bien le trier. En effet, chaque habitant jetait encore 8 kilos de verre dans les ordures ménagères en 2016 !

### Pots, bocaux et flacons se trient aussi

Bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre : tous ces emballages sont à trier et à déposer dans les conteneurs à verre. Ainsi, ils seront dirigés vers un centre de recyclage du verre puis dans une verrerie afin d'être fondus pour former de nouveaux emballages.

### Vaisselle, vitrage, ampoule : à la déchèterie

Vaisselle cassée, vitre brisée, ampoule grillée : tous ces déchets ne doivent pas être déposés dans les conteneurs à verre car ils font partie des indésirables des centres de recyclage du verre. Stockez-les chez vous avec les autres déchets interdits de poubelle, dans une boîte à chaussures par exemple, avant de les apporter en déchèterie.

### Avec ou sans couvercle

Lors du tri, vous pouvez laisser ou non les couvercles des emballages selon votre préférence (même les montures métalliques). En effet, ils seront récupérés lors d'un tri effectué dans l'usine de recyclage du verre.

### Pas de besoin de lavage

Avant d'être déposés dans les conteneurs dédiés, les emballages en verre doivent être vidés de leur contenu mais leur lavage n'est pas nécessaire, ce qui permet de préserver la ressource en eau.

### Pas de verre dans ma poubelle

En tout cas, le verre ne doit pas être jeté dans la poubelle grise. En effet, l'usine de méthanisation OVADE, qui reçoit l'ensemble des déchets ménagers, n'est pas adaptée pour recevoir du verre : d'une part, cette matière abrasive risque d'endommager ses équipements lors du tri ; d'autre part, le verre n'est pas valorisable dans cette usine et finira avec les refus, dans les casiers d'enfouissement du site de La Tienne ...



## ■ 4 bonnes raisons... de ne pas laisser sa poubelle sur le trottoir

- **Esthétique** : un pot de fleurs n'est-il pas plus agréable à l'œil qu'une poubelle ?
- **Vivre ensemble** : Pensez aux personnes à mobilité réduite (mamans avec la poussette, handicapés, personnes âgées) et aux enfants qui doivent slalomer entre les obstacles pour les éviter.
- **Assurance** : si une personne est accidentée suite à l'encombrement du trottoir par votre poubelle, votre responsabilité peut être engagée.
- **Économique** :
  - Évitez que d'autres personnes ne se servent de votre poubelle pour alléger la leur.
  - Le coût : indépendamment de la part fixe qui dépend de la taxe foncière, chaque levée par les éboueurs (qui n'ont pas à vérifier si votre poubelle est vide, à moitié pleine ou pleine) vous est facturée.

### Exemples sur une année

Capacité	Levée 1 fois par mois	Levée toutes les semaines
Bac de 140 l	42,36 €/an	182,56 €/an
Bac de 240 l	54,84 €/an	237,64 €/an



## ■ Déplacements écolo



Afin de favoriser l'usage du Vélo à Assistance Électrique (VAE) et des trottinettes électriques sur les trajets domicile/travail, le dispositif d'aide financière est élargi aux habitants du territoire de la CCPA dont le domicile et le lieu de travail sont éloignés de 15 km maximum.

Vous pouvez bénéficier d'une aide maximale de 300€. Connectez-vous sur le site de la CCPA pour tout renseignement.

## DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- Horaires du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :  
→ Du lundi au samedi  
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 18 h 00
- Horaires du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :  
→ Du lundi au samedi  
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 19 h 00



## Infos diverses

### ■ Inscription à l'école pour la rentrée de septembre 2019

Les parents souhaitant inscrire leur enfant (notamment en Petite Section de maternelle = enfants nés en 2016) à l'école de St Denis en Bugey pour la rentrée de septembre 2019, pourront le faire à partir du **LUNDI 18 MARS 2019**.

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle (ou primaire), rendez-vous à la **mairie de St Denis en Bugey avec les documents suivants** :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélique

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription.

- Vous avez sans doute entendu sur les ondes que l'école serait obligatoire dès l'âge de 3 ans ... À ce jour, aucune directive ni précision n'ont été apportées par l'Éducation Nationale.



## Calendrier des manifestations

### MARS

- Samedi 2** Boule du moulin - Coinche  
14h00 Impasse de la butte
- Vendredi 8** Sapeurs-pompiers retraités -  
18h00 Salle du bas Réunion
- Vendredi 8** Danse club de la tour - Carnaval  
19h00 Salle du haut
- Samedi 9** Sou des écoles - Carnaval  
19h00 Salle polyvalente
- Jeudi 14** Club de l'âge d'or - Mâchon  
13h00 Salle polyvalente
- Samedi 23** Cultures et partage - Cuisine  
du monde 10h00 Salle du bas
- Samedi 23** Amicale boules du clos losti -  
Concours illico texto 13h30 Clos Iosti
- Samedi 30** Amicale boules du clos losti -  
Loto 20h00 Saint Vulbas
- Samedi 30** Danse club de la tour - Stage  
13h00 Salle du haut

### AVRIL

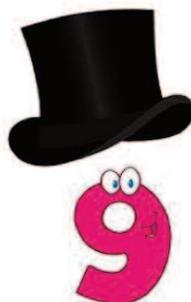
- Samedi 6** Question pour un champion -  
Tournoi départemental 13h30 Salle polyvalente
- Dimanche 7** Boule du moulin - Paëlla  
12h00 Impasse de la butte
- Jeudi 11** Sapeurs-pompiers retraités -  
Réunion 18h30 Salle du bas
- Samedi 13 et dimanche 14** Amicale boules  
du clos losti - Championnat des AS 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>  
divisions 8h00 Clos Iosti + salle polyvalente
- Dimanche 14** Sou des écoles - Lasagnes  
10h00 Four communal
- Lundi 15** Club de l'âge d'or - Coinche  
13h00 Salle polyvalente
- Samedi 20** Sapeurs-pompiers retraités -  
Tripes et diots 9h00 Salle polyvalente
- Samedi 20 et Dimanche 21** Amicale  
boules du clos losti - Challenge Marcelpoil  
9h30 Clos Iosti
- Samedi 27** SDAFC - Galettes

### ■ Encore une page municipale qui se tourne !



Serge, agent technique depuis 2007, bien connu du milieu scolaire pour ses compétences informatiques et autres, a décidé de prendre sa retraite bien méritée. La municipalité, ses collègues, sa famille et ses amis se sont réunis pour lui souhaiter une excellente continuation.

### Classes en



### AVIS DE RECHERCHE

#### Aux Sandeniens

2019 est notre année !  
Apprenons à nous connaître.  
Profitons de la vie et faisons la fête !  
Nouveaux arrivants, venez faire  
des rencontres  
Contact : Classe9.stdenis@free.fr

